

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le
COM(2009) xxx final

RAPPORT DE LA COMMISSION

**Direction générale de l'aide humanitaire (ECHO)
Rapport annuel 2008**

[SEC(2009)XXXX]

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	3
2.	Aspects de politique générale.....	4
3.	Aperçu global des opérations humanitaires de la DG ECHO en 2008	5
3.1.	Situation générale.....	5
3.2.	Principales interventions en 2008 par région et attribution de fonds.....	8
3.3.	Analyse comparative.....	9
3.4.	Réduction des risques de catastrophes incluant les actions de préparation aux catastrophes	9
3.5.	Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD).....	10
3.6.	Principaux partenaires dans le cadre des opérations humanitaires	10
4.	Relations avec les parties prenantes.....	11
5.	Autres activités.....	11
6.	Conclusion.....	12

Annexe:

L'annexe fournit des précisions sur:

- un aperçu détaillé, par pays, des opérations humanitaires;
- les relations avec les parties prenantes;
- les résultats des évaluations et;
- les tableaux financiers.

1. INTRODUCTION

La politique d'aide humanitaire de l'Union européenne reflète ses principes fondamentaux: la solidarité, la tolérance et le respect de la dignité humaine. Bien que n'étant pas un instrument de gestion des crises, l'aide humanitaire est l'un des piliers de l'action communautaire en faveur des pays touchés par les catastrophes naturelles ou les catastrophes causées par l'homme ainsi que par des urgences complexes¹. Par ses actions dans les zones sinistrées et sa contribution active visant à promouvoir le respect du droit international humanitaire² et l'adhésion à celui-ci, la Commission européenne s'est imposée comme un acteur majeur de l'aide humanitaire internationale. Elle est aujourd'hui **le premier donateur** finançant des actions d'assistance, de secours et de protection au bénéfice des populations des pays tiers touchés par des crises humanitaires.

La Direction générale de l'aide humanitaire³ (DG ECHO) est le service de la Commission européenne chargé de dispenser dans les pays tiers une **aide humanitaire aux victimes de conflits ou de catastrophes, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine**. Cet objectif général contribue à l'objectif stratégique de la Commission intitulé: «l'Europe, partenaire mondial», qui fait partie de l'objectif général des relations extérieures⁴ figurant dans le traité sur l'Union européenne (UE).

La DG ECHO défend un espace et des principes humanitaires de plus en plus menacés en continuant à observer de façon stricte les principes et bonnes pratiques en matière d'aide humanitaire (GHD⁵), tout en ayant toujours le souci d'apporter une aide de grande qualité et de poursuivre un dialogue transparent avec les autres acteurs clés.

La DG ECHO ne met pas elle-même en œuvre des programmes d'assistance. Elle agit en tant que donateur qui exerce sa mission en finançant les actions humanitaires de la Communauté par l'intermédiaire de partenaires qui ont signé soit le contrat-cadre de partenariat (CCP), comme par exemple des ONG européennes et des organisations internationales (institutions de la Croix-Rouge), soit l'accord-cadre financier et administratif (FAFA) dans le cas des agences des Nations unies.

La tâche de la DG ECHO est de faire en sorte que des biens et des services parviennent rapidement dans les zones de crise par l'intermédiaire de ses partenaires. La rapidité de l'aide est favorisée par des dispositions spéciales du règlement financier et par leurs mesures d'exécution. Ces dispositions structurelles permettent également à la DG ECHO de déployer sur le terrain des assistants techniques (experts d'ECHO) qui identifient les couches vulnérables de la société, procèdent à l'évaluation précise des besoins et à la détermination rapide des partenaires et des projets aptes à répondre à ces besoins. Vient ensuite le suivi sur le terrain des progrès réalisés par les partenaires et les projets de manière à garantir une bonne gestion financière qui prouvera que les ressources ont bien été affectées au but assigné.

En s'appuyant sur son expérience dans la gestion des catastrophes, la DG ECHO œuvre également à **encourager la préparation aux catastrophes** afin de réduire à la fois la

¹ COM(2008) 130 — Renforcer la capacité de réaction de l'Union européenne en cas de catastrophes.

² http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/section_ihl_in_brief.

³ Voir le règlement n° 1257/96 du Conseil.

⁴ Article 21, paragraphe 2, point g), du traité sur l'Union européenne.

⁵ <http://www.goodhumanitariandonorship.org/>.

vulnérabilité et l'exposition des populations aux risques et aux catastrophes et les coûts économiques qui en découlent. Dans l'optique d'une exécution efficace de sa mission, la DG ECHO peut soutenir – lorsque cela s'avère nécessaire et opportun – des mesures de **renforcement des capacités** destinées à ses partenaires chargés de la mise en œuvre.

Le présent rapport est délivré afin de respecter les exigences de l'article 19 du règlement concernant l'aide humanitaire:

«Après chaque exercice budgétaire, la Commission soumet un rapport annuel au Parlement européen et au Conseil comprenant le résumé des actions financées au cours de l'exercice. Le résumé contient notamment des informations concernant les acteurs avec lesquels les actions humanitaires ont été mises en œuvre. Le rapport inclut également une synthèse des évaluations externes effectuées, le cas échéant, à propos d'actions spécifiques».

Le présent rapport synthétise les principales activités mises en œuvre en 2008. L'annexe fournit le détail des opérations financées dans les divers pays et régions où la DG ECHO apporte une aide par l'intermédiaire de ses partenaires, ainsi que des statistiques extraites du rapport financier⁶ de 2008.

2. ASPECTS DE POLITIQUE GENERALE

Si la situation humanitaire à travers le monde ne change pas fondamentalement d'une année à l'autre, les besoins humanitaires restent toujours élevés et les interventions sont de plus en plus fréquentes.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de **catastrophes naturelles** a considérablement augmenté, ce qui est essentiellement dû aux effets du changement climatique. Neuf catastrophes sur dix sont désormais liées au climat⁷, et le nombre de catastrophes enregistrées a doublé au cours des deux dernières décennies. Les événements naturels se traduisent souvent par des catastrophes en raison de la grande vulnérabilité des populations et de leur incapacité à faire face, en particulier dans les pays en développement.

Parallèlement à ces catastrophes en partie causées par le comportement humain, le nombre de **conflits** n'a pas varié sensiblement, mais ces derniers ont tendance à durer plus longtemps et sont de plus en plus destructifs. Il en résulte une demande accrue de l'aide humanitaire mondiale. Le défi que les donateurs humanitaires comme la DG ECHO doivent relever consiste à conserver un équilibre nécessaire entre le financement d'actions visant à prévenir les catastrophes humanitaires et d'actions visant à répondre rapidement aux situations d'urgence, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme.

Du point de vue politique, la signature en décembre 2007 du **consensus européen**⁸ sur l'aide humanitaire par les présidents du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne, suivie de l'adoption d'un **plan d'action**⁹, représente un pas en avant considérable pour l'Union européenne, qui s'est enfin dotée d'un ensemble commun de valeurs, de principes et d'objectifs destinés à renforcer la cohérence de son action humanitaire globale. Le consensus souligne l'importance du principe de la diversité des partenaires de mise en

⁶ Disponible à l'adresse: http://ec.europa.eu/echo/funding/key_figures/echo_fr.htm.

⁷ The Economist's, J. Holmes, "The Year in 2009", *More help now, please* (p. 110).

⁸ JO C 25 du 30.1.2008.

⁹ SEC(2008) 1991 – mai 2008.

œuvre et, de ce fait, reconnaît que chacun de ces organismes possède des avantages comparatifs dans la réponse à des situations ou circonstances spécifiques.

Dans le contexte de la mise en œuvre du plan d'action, une conférence sur le **droit international humanitaire** s'est tenue au Parlement européen le 16 septembre 2008. Son objectif était d'élargir la sensibilisation aux violations du droit international humanitaire et d'explorer, dans le cadre du consensus européen sur l'aide humanitaire, des pistes permettant de mieux promouvoir son respect à l'échelle de l'Union européenne.

Enfin, la Commission a adopté en mars une communication intitulée: «**Renforcer la capacité de réaction de l'Union européenne en cas de catastrophes**», afin de répondre au nombre croissant de défis, qu'ils soient le fruit de catastrophes naturelles ou de crises d'origine humaine, et de renforcer la capacité de l'Union à fournir une protection civile et une aide humanitaire, que ce soit sur son territoire ou dans des pays tiers.

3. APERÇU GLOBAL DES OPERATIONS HUMANITAIRES DE LA DG ECHO EN 2008

3.1. Situation générale

À travers sa direction générale de l'aide humanitaire (DG ECHO), la Commission dispense une aide humanitaire aux victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine dans les pays tiers, sur la seule base de l'évaluation de leurs besoins humanitaires. Cette année, la Commission a pris 90 décisions de financement, **totalisant la somme de 937 millions d'euros**, pour faire face aux besoins résultant de **crises humanitaires** dans plus de 60 pays. Le budget initial de 751 millions d'euros a été renforcé à plusieurs occasions pour répondre à de nouvelles crises et catastrophes naturelles survenues au cours de l'année, mais aussi et surtout en raison de la forte hausse des prix des denrées alimentaires.

En 2008, la DG ECHO a dû faire face aux effets de la **flambée des prix des denrées alimentaires**. L'accroissement des prix de l'aide alimentaire de base et du pétrole a provoqué une augmentation significative des coûts exposés pour satisfaire les besoins humanitaires recensés pour 2008. En outre, la vulnérabilité des populations pauvres face aux crises s'est accentuée puisqu'elles doivent consacrer davantage de leurs ressources limitées à l'achat de denrées alimentaires. Afin de lutter contre les effets à court terme de la hausse des prix de l'alimentation, le budget de la DG ECHO pour l'aide alimentaire d'urgence a pratiquement doublé en 2008, avec l'ajout de ressources supplémentaires provenant de la réserve d'aide d'urgence. À la fin de l'année, le budget de l'aide alimentaire était de 363 millions d'euros, permettant à l'aide d'atteindre plus de 25 millions de personnes.

En plus de cette crise alimentaire, on constate une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des **catastrophes naturelles**, accentuées par le changement climatique, qui touchent de plus en plus souvent, et avec une gravité croissante, des populations déjà vulnérables.

En 2008, les catastrophes naturelles ont eu de graves conséquences dans les régions géographiques suivantes: cyclones/ouragans dans la région des Caraïbes, touchant Haïti, les Bahamas et Cuba, à Madagascar et en Birmanie/au Myanmar; sécheresses dans la corne de l'Afrique, au Sahel, en Moldavie, au Paraguay, au Honduras et dans les territoires palestiniens; tremblement de terre en Chine; épidémies au Bénin, en Amérique latine et aux Caraïbes; inondations au Bangladesh, en Bolivie, en Équateur, au Guatemala, au Honduras, au Népal, en Namibie, en Inde et au Yémen; périodes de froid extrême au Pérou et en Bolivie et

typhons au Laos et au Viêt Nam. La Commission a dû apporter une réponse rapide afin d'aider des milliers de personnes en détresse qui, dans certains cas, avaient déjà été touchées par d'autres crises.

En ce qui concerne les **crises «d'origine humaine»**, le conflit entre la Géorgie et la Fédération de Russie qui a éclaté en août en Ossétie du Sud a nécessité une intervention d'urgence en faveur des populations touchées. Le Kenya a connu des troubles politiques de grande envergure à la suite de l'élection présidentielle contestée. La violence qui a suivi cette élection a causé le déplacement de plus de 500 000 personnes. En 2008, le Yémen a subi une escalade du conflit interne au nord du pays. En août, l'échec de la signature d'un accord de paix entre le Front moro islamique de libération et le gouvernement des Philippines a déclenché la reprise des hostilités dans l'île méridionale de Mindanao, provoquant le déplacement de plus de 550 000 personnes. À la fin de l'année, près de 320 000 personnes étaient toujours déplacées, sans perspective de solution. Enfin, à Sri Lanka, le gouvernement a révoqué l'accord de cessez-le-feu de 2002 et a intensifié ses offensives au nord du pays.

En plus de ces nouvelles crises, la Commission a dû gérer des **situations humanitaires en dégradation**, concernant souvent des situations d'urgence complexes de longue durée qui existaient déjà les années précédentes. Les deux principaux exemples sont le Soudan et la République démocratique du Congo.

Grâce à son budget d'aide humanitaire, aide alimentaire comprise, l'UE a fourni une assistance humanitaire à environ 143 millions de bénéficiaires dans des pays tiers¹⁰. En outre, 18,5 millions de personnes ont bénéficié d'un soutien en matière de préparation aux catastrophes, par l'intermédiaire d'actions visant à renforcer la capacité de résistance et de réaction à l'échelle locale.

La Commission a alloué un budget total de 552 millions d'euros (soit 58,9 % de son budget final) aux pays ACP, les premiers bénéficiaires de financements de la DG ECHO, suivis de l'Asie et de l'Amérique latine (192 millions d'euros – 20,5 %) et de l'Europe orientale, des nouveaux États indépendants, du Moyen-Orient et des pays méditerranéens (156 millions d'euros – 16,3 %).

L'application de principes basés sur des besoins¹¹ a donné lieu à la **ventilation géographique**¹² suivante des fonds engagés pour l'aide humanitaire en 2008 (en milliers):

¹⁰ Sur ce total, la DG ECHO a aidé 13,5 millions de déplacés internes sur un total recensé de 26 millions – www.internal-displacement.org (IDMC, Internal Displacement Monitoring Centre, Global overview of Trends and Developments in 2007).

¹¹ La DG ECHO apporte son soutien en se fondant sur une évaluation des besoins humanitaires qui repose sur deux indices complémentaires: l'indice de crise et l'indice de vulnérabilité, expliqués dans la partie II de l'annexe.

¹² La ventilation par ligne budgétaire du total engagé en 2008 est disponible dans la partie VIII.

Aide humanitaire en 2008		
Unité/Région	Total	%
A/1: Afrique, Caraïbes, Pacifique	551 847	58,9 %
<i>Soudan et Tchad</i>	197 000	
<i>Corne de l'Afrique</i>	167 897	
<i>Afrique centrale et australe, océan Indien</i>	126 200	
<i>Afrique de l'Ouest</i>	39 100	
<i>Caraïbes</i>	21 650	
A/2: Nouveaux états indépendants, Moyen-Orient, Méditerranée	152 635	16,3 %
<i>Moyen-Orient, Méditerranée</i>	124 860	
<i>Europe, Caucase et Asie centrale</i>	27 775	
A/3: Asie & Amérique latine	192 327	20,5 %
<i>Asie du Sud</i>	94 257	
<i>Asie de l'Est et du Sud-Est</i>	64 000	
<i>Amérique latine</i>	34 070	
Instruments non géographiques	39 833	
Renforcement des capacités, subventions et services, décision DREF ¹³ et autres	7 021	0,7 %
Assistance technique	25 000	2,7 %
Dépenses d'appui	7 812	0,8 %
TOTAL	936 642	100 %

En 2008, parmi les 41 pays faisant actuellement face à une crise telle que définie par l'évaluation, 15 étaient considérés comme extrêmement vulnérables; 11 étaient situés en Afrique, les autres étant l'Afghanistan, la Tchétchénie (Fédération de Russie), le Timor-Oriental et le Yémen.

Conformément à la méthodologie utilisée, la DG ECHO a engagé, en 2008, **85 %** de son budget initial prévu pour la principale ligne budgétaire consacrée à l'aide humanitaire (23.02.01) dans des domaines prioritaires où les **besoins humanitaires sont importants**.

La stratégie d'aide de la DG ECHO reste axée sur les **crises oubliées** (à savoir les situations dans lesquelles les grands besoins humanitaires mobilisent peu l'attention des donateurs – ce qui se traduit au niveau de l'aide reçue – et des médias). Pour repérer les crises oubliées, la DG ECHO se fonde sur une méthode d'analyse tenant compte de critères tant quantitatifs (faible couverture médiatique ou maigre soutien des donateurs en présence de besoins importants) que qualitatifs (évaluation sur le terrain par les experts et les responsables de dossiers de la DG ECHO). Une présentation détaillée des crises oubliées figure dans la partie II de l'annexe.

Les résultats de l'évaluation globale des besoins et de l'évaluation des crises oubliées peuvent être consultés sur le site web Europa à l'adresse http://ec.europa.eu/echo/policies/strategy_fr.htm.

¹³ Disaster Relief Emergency Fund (Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes).

3.2. Principales interventions en 2008 par région et attribution de fonds

La Commission a dû faire face à un nombre important de catastrophes naturelles et de crises d'origine humaine, mais également à une aggravation des situations humanitaires et parfois à des situations d'urgence complexes de longue durée qui existaient déjà les années précédentes. La République démocratique du Congo, par exemple, constitue depuis plusieurs années un défi de taille pour les organisations humanitaires, en raison de combats récurrents dans l'est du pays qui ont provoqué la fuite de centaines de milliers de personnes. La situation du Darfour, au Soudan, est considérée comme la plus grave crise humanitaire au monde, et les efforts déployés dans le cadre de l'aide humanitaire internationale y sont considérables. La vie de millions de personnes dépend de l'aide extérieure.

Les interventions énumérées dans les paragraphes suivants sont détaillées dans la partie III de l'annexe.

3.2.1. *Afrique, Caraïbes, Pacifique (pays ACP)*

En 2008, la DG ECHO a accordé ses financements les plus importants au Soudan, avec un total de 167 millions d'euros et à la République démocratique du Congo (45,5 millions d'euros + 8 millions d'euros pour le service «ECHO Flight»). Les autres interventions majeures en Afrique, pour lesquelles plus de 20 millions d'euros ont été octroyés, ont concerné la Somalie (44 millions d'euros), le Tchad (30 millions d'euros), le programme régional de préparation à la sécheresse (30 millions d'euros), le Zimbabwe (25 millions d'euros) et l'Éthiopie (40 millions d'euros).

3.2.2. *Moyen-Orient et nouveaux États indépendants*

La Commission a poursuivi son action visant à faire face à la gravité de la situation humanitaire en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, situation qui n'a montré aucune amélioration en 2008, malgré la reprise de l'assistance structurelle à l'autorité palestinienne en décembre 2007. En plus du contexte politique, les catégories les plus vulnérables de la population palestinienne dans la Bande de Gaza ont été touchées par deux phénomènes météorologiques: le gel et la sécheresse. Un financement de 82,8 millions d'euros a été accordé pour couvrir les besoins alimentaires de la population la plus vulnérable en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza ainsi que des réfugiés palestiniens au Liban. Un montant de 30 millions d'euros a également été débloqué afin de répondre aux besoins humanitaires et alimentaires dus à la crise irakienne pour des bénéficiaires en Irak et hors d'Irak.

Dans le Caucase du Nord, la Commission a poursuivi son aide aux victimes du conflit tchéchène, par l'octroi d'un budget total de 11 millions d'euros.

3.2.3. *Asie*

Un montant de 39 millions d'euros a été mobilisé pour aider les populations touchées par le cyclone Nargis en Birmanie/au Myanmar; 36,3 millions d'euros ont été consacrés aux personnes vulnérables touchées par les conflits et les catastrophes naturelles en Afghanistan, en Iran et au Pakistan. Un montant de 20,15 millions d'euros a été accordé aux personnes touchées par des catastrophes naturelles au Bangladesh (une invasion de rats dans la région des Chittagong Hill Tracts, les besoins restant à couvrir suite au cyclone Sidr qui a frappé le pays à la fin de l'année 2007, de fortes pluies de mousson à la fin du mois de septembre 2008 qui, combinées à d'importantes montées des eaux, ont provoqué une stagnation de l'eau au

sud-ouest du pays). Une somme supplémentaire de 351 000 euros a été mobilisée pour soutenir les réfugiés Rohingya (birmanes) présents au Bangladesh.

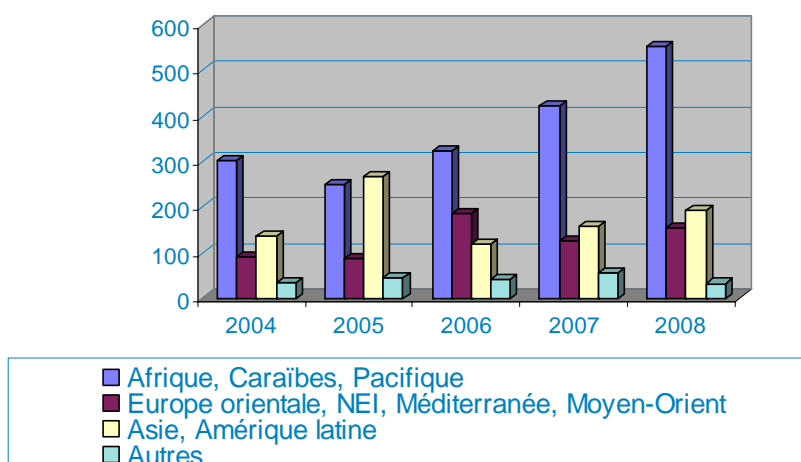
3.2.4. Amérique latine

Enfin, 34 millions ont été accordés à l'Amérique latine, parmi lesquels 12,5 millions d'euros ont été consacrés aux victimes du conflit colombien et le reste à plusieurs catastrophes naturelles, comme le phénomène «La Niña» en Bolivie et en Équateur, la sécheresse au Paraguay et au Honduras, les vagues de froid en Bolivie et au Pérou et les inondations au Guatemala et au Honduras.

3.3. Analyse comparative

L'analyse comparative illustrée par le graphique ci-dessous sur la répartition géographique des décisions de financement entre 2004 et 2008 montre que si la part relative de financement accordée aux pays ACP s'accroît de manière continue, tel n'a pas été le cas en 2005, année où l'Asie est arrivée en tête du fait des deux grandes crises qui ont l'ont frappée: le tsunami et le tremblement de terre au Cachemire. Sur cinq ans, on peut également constater que le financement accordé aux différentes régions et parties du monde varie fortement, ce qui confirme que l'intervention de la DG ECHO s'inscrit, par nature et par définition, dans le court terme. Il convient également d'observer que **plus de 96 %** du budget de l'aide humanitaire concernent le financement d'opérations humanitaires, moins de 4 % étant des dépenses d'appui et administratives (information, audits, évaluations, personnel de soutien, etc.). Voir partie VIII de l'annexe.

Répartition géographique des décisions de financement
2004-2008



3.4. Réduction des risques de catastrophes incluant les actions de préparation aux catastrophes

Dans le cadre de son mandat, la DG ECHO finance des activités de réduction des risques rencontrés par les communautés les plus vulnérables et les plus exposées aux catastrophes naturelles, ainsi que des actions de préparation à ces dernières.

Eu égard à la prise de conscience croissante de l'importance de la préparation, à l'augmentation substantielle du nombre et de l'intensité des catastrophes au cours des

dernières décennies et au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 qui appelle tous les gouvernements et organisations internationales à donner priorité à la réduction des risques de catastrophes et à investir dans ce domaine, la DG ECHO a renforcé ces dernières années son financement en faveur de la préparation aux catastrophes à l'échelle locale et est prête à affiner davantage son approche. Tout en restant dans les limites de son mandat humanitaire, la DG ECHO peut soutenir une multitude d'actions en s'appuyant sur ses points forts.

La DG ECHO contribue à la réduction des risques de catastrophes à travers son programme DIPECHO, des initiatives de préparation à la sécheresse, l'intégration de mesures de préparation aux catastrophes dans les opérations de secours et des efforts de sensibilisation.

Deux idées principales sont au cœur de l'approche de la DG ECHO concernant la préparation aux catastrophes: d'une part, sensibiliser les communautés locales aux risques existants, et d'autre part, accroître leur capacité de résistance. Dans le même temps, des activités ont récemment été lancées pour renforcer les capacités des institutions publiques locales responsables de la protection de leurs populations. Les actions de préparation aux catastrophes sont mises en œuvre par l'intermédiaire d'un grand nombre de partenaires qui travaillent en étroite collaboration avec les organisations locales, ce qui facilite l'accès aux communautés les plus vulnérables et marginalisées.

Depuis le lancement de son plan d'action en Afrique du Sud-Est, la DG ECHO est désormais présente dans sept régions du monde particulièrement sujettes aux catastrophes naturelles.

3.5. Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD)

L'aide apportée par la DG ECHO vise également à faciliter, avec d'autres instruments d'aide et dans la mesure du possible, le retour des populations à l'autosuffisance, afin de permettre l'arrêt progressif du financement de la DG ECHO dans de bonnes conditions. Dans cette perspective, la DG ECHO s'emploie activement à mettre en œuvre une **stratégie de liaison entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD)** et à instaurer une coopération plus étroite avec d'autres services de la Commission ou d'autres donateurs.

3.6. Principaux partenaires dans le cadre des opérations humanitaires

L'aide humanitaire accordée par la DG ECHO est mise en œuvre par des partenaires. La DG ECHO travaille avec quelque 200 organisations non gouvernementales, agences des Nations unies et organisations internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Il est important pour la DG ECHO de faire appel à un large éventail de partenaires, ce qui lui permet de répondre de manière efficace à la liste croissante de besoins recensés à travers le monde. La DG ECHO a noué des relations de travail étroites avec ses partenaires, tant au niveau des orientations politiques qu'au niveau de la gestion des opérations humanitaires.

En 2008, les opérations humanitaires de la DG ECHO ont été mises en œuvre par l'intermédiaire d'ONG (44 %), d'agences des Nations unies (46 %) et d'organisations internationales (10 %).

Au cours de l'année, la DG ECHO a passé en revue, réévalué et affiné les accords de partenariat qui régissent les relations avec ses partenaires, en simplifiant les procédures sans pour autant compromettre le contrôle du suivi et de la supervision de l'aide fournie.

L'efficacité de l'aide humanitaire est ainsi maintenue. Pour plus de détails sur la ventilation annuelle par catégorie de partenaires, voir la partie VIII.5 de l'annexe.

4. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Comme les années précédentes, la DG ECHO a entretenu d'étroites relations avec d'autres institutions, avec les États membres et des organisations internationales, et a continué à œuvrer en faveur du respect du droit humanitaire international et des principes humanitaires (humanité, impartialité, non-discrimination et neutralité).

Elle a également veillé à ce que l'obligation de respecter l'espace humanitaire dans des situations d'urgence soit prise en compte dans le débat européen et international. La DG ECHO a consolidé ses solides relations de travail avec le rapporteur du Parlement européen pour les affaires humanitaires.

Des relations étroites ont été entretenues avec les présidences française et tchèque. À cet égard, les travaux ont pris une importance particulière avec la création d'un nouveau groupe de travail du Conseil sur l'aide humanitaire et alimentaire.

Dans le cadre de ses relations avec des donateurs extérieurs à l'UE, la DG ECHO a maintenu des contacts avec les USA, ce qui inclut l'organisation d'un dialogue de partenariat stratégique (SPD) ainsi que d'autres réunions, et a poursuivi ses rapports avec d'autres donateurs clés.

Enfin, la DG ECHO a continué de garantir la représentation et la visibilité de la perspective humanitaire dans les instances des Nations unies et s'est assurée que les positions, résolutions et déclarations coordonnées par l'UE devant les organes des Nations unies reflétaient bien la politique communautaire.

Davantage de précisions sur ces parties prenantes figurent dans la partie V de l'annexe.

5. AUTRES ACTIVITES

Dans le cadre de ses activités, la DG ECHO doit également traiter d'autres questions pour assurer la mise en œuvre et la qualité de l'aide humanitaire:

- 1) développement d'une politique de la DG ECHO en matière de **sécurité** du personnel chargé de l'aide humanitaire;
- 2) soutien au renforcement des capacités institutionnelles des partenaires dans certains domaines précis, afin d'améliorer leur capacité à réagir avec rapidité et efficacité aux situations d'urgence, par l'intermédiaire de programmes de **renforcement des capacités**;
- 3) renforcement de sa **capacité de réaction rapide** sur le terrain par l'organisation d'équipes plurisectorielles;
- 4) **stratégie de communication et information** et

- 5) en matière de formation, soutien par la DG ECHO du **Réseau NOHA** (Network on humanitarian assistance) qui propose un diplôme post-universitaire multidisciplinaire.

Les détails de ces activités figurent dans la partie VI de l'annexe.

6. CONCLUSION

La DG ECHO a continué à réagir rapidement face aux événements imprévus, afin d'aider des milliers de personnes en détresse parfois déjà touchées par des crises de longue durée. Ces conflits longs et de plus en plus destructeurs ont des conséquences dramatiques non seulement sur les populations actuelles qui dépendent en permanence de l'aide humanitaire, mais également sur les générations futures.

Si le changement climatique est le plus important facteur d'augmentation des besoins humanitaires, la crise alimentaire mondiale en est le problème immédiat. En outre, compte tenu de la crise financière et économique mondiale, beaucoup de pays en développement devraient atteindre le niveau de pauvreté critique. Toute réduction de l'assistance et des investissements internationaux en raison de la crise affecterait en particulier les régions les plus vulnérables.

Depuis sa création, la DG ECHO a perpétuellement adapté sa stratégie afin que son aide parvienne aux populations qui en ont le plus besoin. Il apparaît clairement que le contexte géopolitique actuel engendre de nouveaux défis. L'un d'entre eux est de protéger un espace humanitaire menacé et de promouvoir l'adhésion au droit international humanitaire de toutes les parties engagées dans un conflit armé. Un autre de ces défis est représenté par la nécessité d'assurer la cohérence entre les actions d'un nombre croissant d'acteurs, en vue d'apporter une aide efficace et appropriée aux populations dans le besoin.

Enfin, du point de vue politique, l'initiative de coordination lancée par la signature d'un consensus européen sur l'aide humanitaire – et l'adoption d'un plan d'action pour sa mise en œuvre – permettra à la DG ECHO de manifester sa volonté de contribuer activement à la définition d'une politique humanitaire et à des questions stratégiques relatives à la capacité d'apporter une aide humanitaire adaptée et efficace là où elle s'avère le plus nécessaire.